



Mardi 30 Mars 2021

Vote des taux d'imposition 2021



Réforme de la Taxe d'habitation – Garantie de ressources

Suppression de la Taxe d'Habitation...

- A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la **taxe d'habitation** sur les **résidences principales** (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

☞ ...Compensée par la TFPB départementale

- Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- ☞ C'est une opération neutre pour les propriétaires

☞ Rappel des Taux d'imposition communaux 2020

- Habitation: 12.00%
- Foncier (Bâti): 16,60%
- Foncier (Non Bâti): 53,26%

Les taux d'imposition communaux étaient inchangés depuis 2010.

☞ ...Le Taux de la TFPB départementale 2020...

- Foncier (Bâti): 20,24%

TFPB: Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

∞ La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée

- par le **transfert de la part départementale TFPB**

c'est donc une perte de ressource pour le département au profit de la commune

- Le taux départemental de la Taxe Foncière 2020 vient s'additionner au taux communal 2020, soit pour Andé

- Foncier (Bâti) Andé **16,60%**

• +

- Foncier (Bâti) Département **20,24%**

• =

36,84%

A ce taux de 36,84% s'ajoute une augmentation votée par le Conseil Municipal, de 2,95%, soit un total de

39,79%